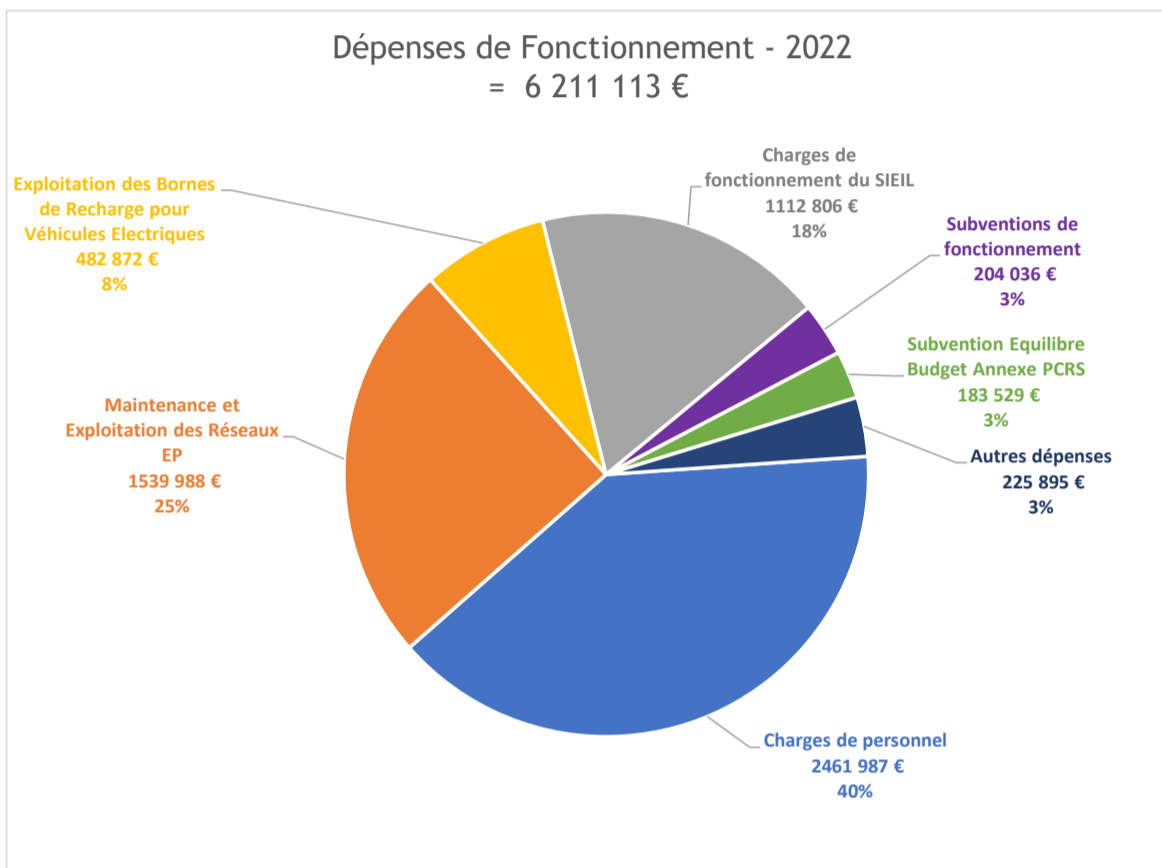
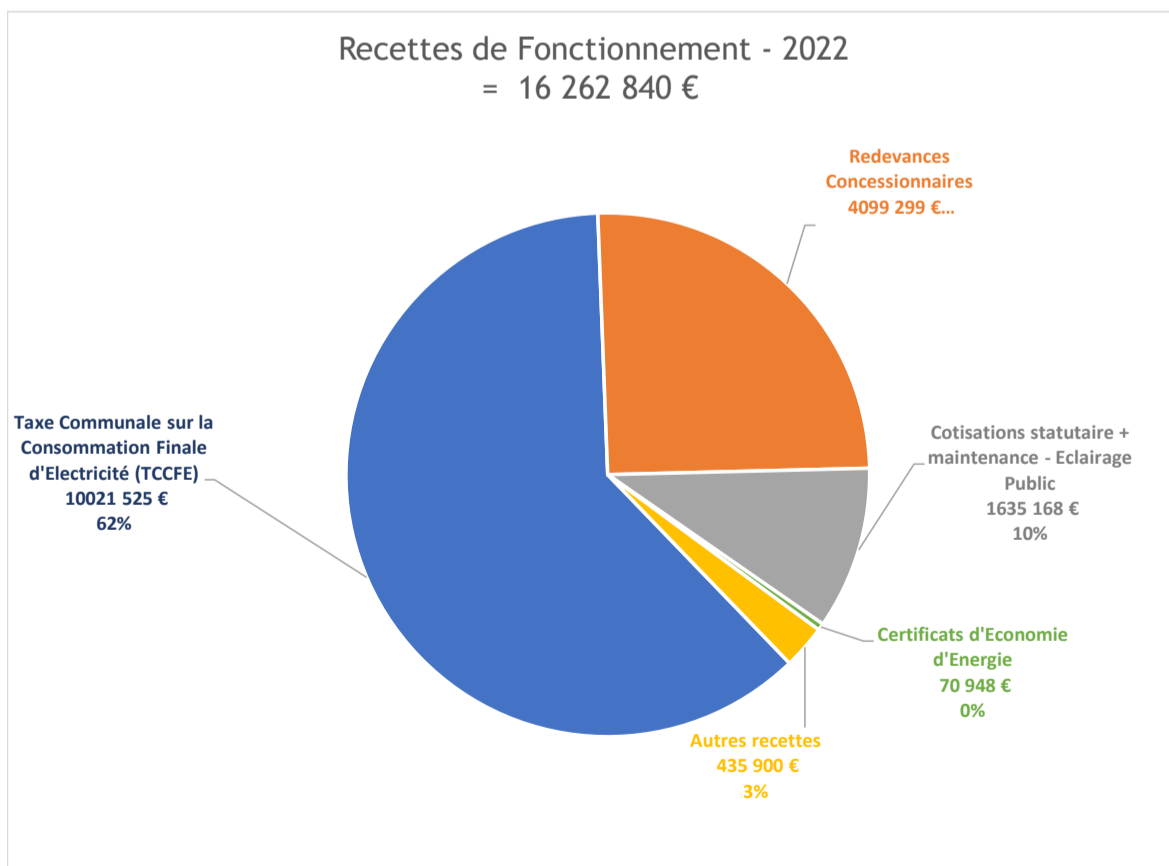


Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2022 au titre du Budget Principal du SIEIL.  
 Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).



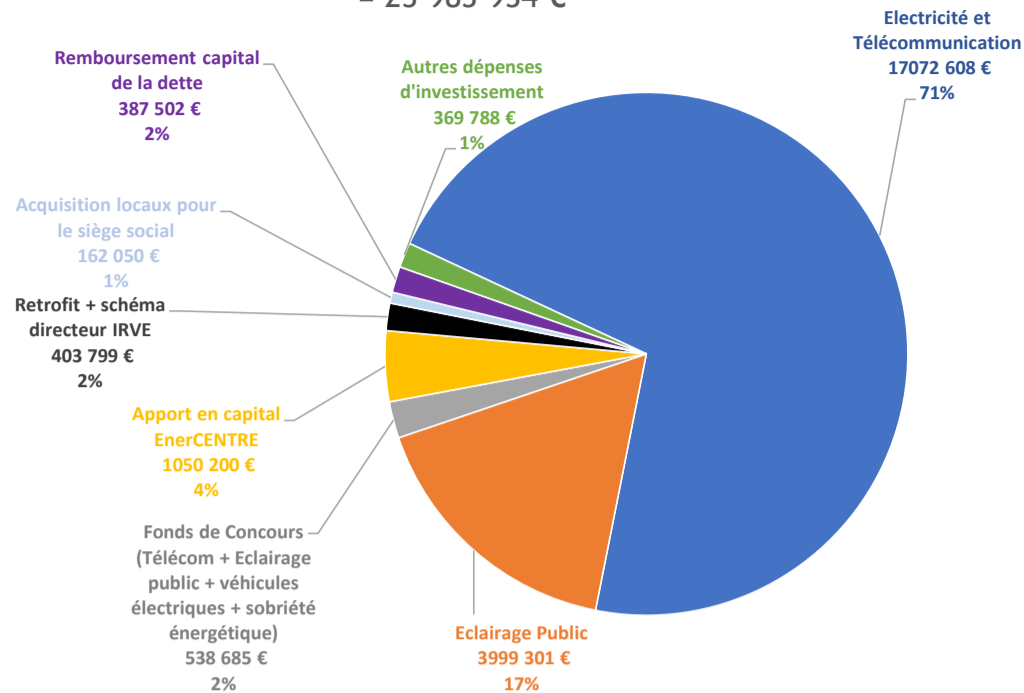
Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 6 211 113 € (montant net) en 2022.  
 40% ont été consacrés aux charges de personnel du SIEIL (2,462 M€). A noter en 2022, une revalorisation de 3,5% du point d'indice au 1er juillet.  
 Les dépenses pour l'exploitation et la maintenance des réseaux Eclairage Public ont représenté 25% des dépenses de fonctionnement (1,540 M€).  
 L'exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques a représenté 483 k€ en 2022.  
 Les charges de fonctionnement du syndicat ont pesé pour 18% du total (1,113 M€) et sont constituées des coûts du siège social, de maintenance des infrastructures informatiques et de communication pour l'essentiel.  
 Les subventions de fonctionnement ont représenté 204 000 € et ont été versées notamment à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (100 000 €) et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (30 000 €), au Fonds de Solidarité pour le Logement (43 036 €). D'autres actions, dont des coopérations décentralisées autour de l'énergie, ont également été subventionnées.



Les recettes de fonctionnement ont représenté un montant net de 16 262 840 € en 2022.  
 La principale recette reste la TCCFE pour un montant net de reversements de 10,022 M€, soit -7% par rapport à 2021.  
 Les redevances versées par les concessionnaires du SIEIL se sont élevées à 4,099 M€, soit + 800 k€ au regard de 2021. Cette évolution résulte du volume de travaux réalisés en 2020 qui sert de base au calcul de la redevance R2.  
 Les cotisations perçues au titre de la compétence Eclairage Public ont représenté 1,635 M€.  
 71 k€ ont été perçus au titre des Certificats d'Economie d'Energie.  
 Les autres recettes ont représenté 436 k€ (indemnités d'assurances suite à des sinistres pour l'essentiel, ainsi que des écritures de régularisation comptable de la subvention d'équilibre versée en 2021 au budget du PCRS à la demande de la Paierie départementale).

Les principaux investissements réalisés par le SIEIL en 2022 sont les

## Structure des Dépenses d'Investissement - 2022 = 23 983 934 €



Les principaux investissements réalisés par le SIEIL en 2022 sont les suivants :

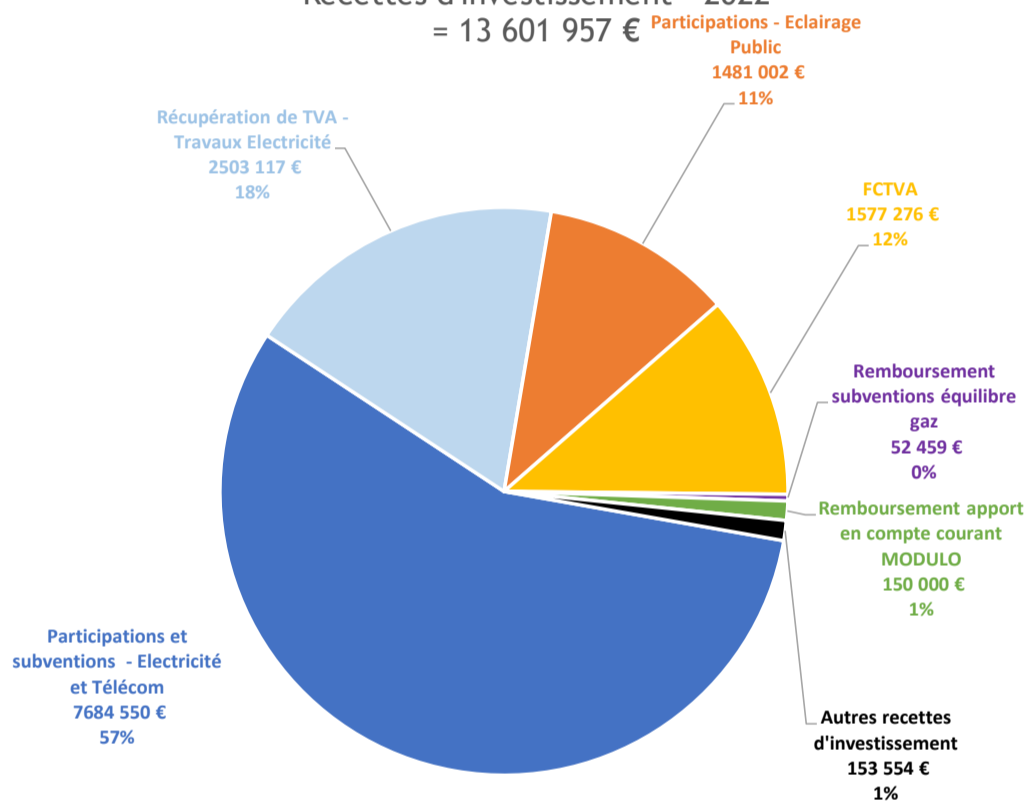
- études et travaux exécutés dans le cadre de la compétence Electricité (y compris la compétence Télécommunication) : 17,073 M€ ;
- études et travaux relatifs à la compétence Eclairage Public (y compris audits et opérations de géolocalisation préalables) : 3,999 M€ ;
- fonds de concours dans le cadre des programmes Eclairage public, Génie civil de télécommunication, Sobriété énergétique, Acquisition de véhicules électriques : 0,539 M€ ;
- apport en capital à la SEM EnerCENTRE : 1,050 M€ ;
- études pour le retrofit des bornes de recharge et le schéma directeur des IRVE : 0,404 M€ ;
- acquisition de locaux pour l'extension du siège social : 0,162 M€.

Les autres investissements concernent pour l'essentiel les dépenses informatiques, les avances sur marchés et des opérations de régularisations comptables préalables au passage à l'instruction comptable M57. Ils ont représenté 0,370 M€.

Enfin, le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 0,388 M€.

## Recettes d'investissement - 2022

= 13 601 957 €



Ces investissements ont été principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL, les particuliers et les personnes morales de droit privé.

Pour les travaux sur les réseaux d'électricité, des subventions ont également été perçues de l'Etat (FACé) et du concessionnaire ENEDIS (Article 8).

Ainsi, les participations et subventions au titre de la compétence Electricité ont représenté 7,685 M€ en 2022. En complément, la récupération de TVA auprès d'Enedis au titre des travaux d'électricité réalisés s'est élevée à 2,503 M€.

Les participations perçues pour la compétence Eclairage Public ont représenté 1,481 M€.

Le FCTVA a représenté 1,577 M€.

Le remboursement des avances en compte courant d'associés accordés à la SPL MODULO a représenté 150 k€.

Les remboursements au titre des subventions d'équilibre pour les concessions de gaz ont représenté 52 k€.

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 154 k€.

## Equilibre et Résultat 2022

Dépenses réalisées :  
30,195 M€  
Fonct : 6,211 M€  
Invest : 23,984 M€

Recettes réalisées :  
29,865 M€  
Fonct : 16,263 M€  
Invest : 13,602 M€

Résultat 2022 :  
4,384 M€

Résultats  
antérieurs  
reportés : 4,714  
M€

En 2022, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 4,384 M€.

### FOCUS - DETTE DU SIEIL :

En 2014, le SIEIL était totalement désendetté.

En 2018, un emprunt d'1 M€ à taux fixe a été souscrit pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Fin 2019, trois contrats d'une valeur totale de 8 M€ ont été signés sur le budget principal, à taux fixe sur 20 ans, classés 1-A sur la Charte Gissler. La mobilisation des fonds a eu lieu en 2020 (4,5 M€) et 2021 (3,5 M€), en fonction du besoin de financement effectif.

Fin 2022, pour couvrir le besoin de financement 2022 et début 2023, un nouvel emprunt a été contractualisé sur le budget principal pour un montant de 2 M€. Il s'agit d'un contrat à taux fixe (3%) sur 15 ans. Il est classé 1-A sur la Charte Gissler.

Sa mobilisation effective est intervenue mi-mars 2023.